



# INTERCLUBS MAÎTRES



## SITE DE LA COMPÉTITION

### Piscine Saint Exupéry

Bassin 25m 8 lignes

535, Avenue Saint Exupéry

69400 Villefranche / Saône



## SITE ORGANISATEUR

Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Natation - Accueil // Propulsé par  
[Abcnatation](#)

## CONTACT / CORRESPONDANT

TÉL : 04 78 83 13 99

## VILLEFRANCHE/SAÔNE



Crédit Mutuel



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes





# INTERCLUBS MAÎTRES



INTERCLUBS MAÎTRES LIGUE AURA		
Animation	Dimanche 27 février 2022	Bassin 25m
	Catégories d'âge : 25 ans et plus (1997 et avant) Dames et Messieurs (pas de catégories C0)	Deux lieux : Villefranche sur Saône (69) / Le Puy-en-Velay (43)
Date limite des engagements Mardi 22 février 2022 - (23h59)		

**Date :** Dimanche 27 février 2022 (après-midi)  
**Catégorie d'âges :** 25 ans et plus nés en 1997 et avant (les C0 ne peuvent pas participer)  
**Organisation :** La Ligue Auvergne-Rhône Alpes organise sur 2 lieux le même jour.  
**Bassin :** 25m – chronométrage Automatique  
**Horaires :** 1<sup>ère</sup> Réunion : 13h00/14h00  
2<sup>ème</sup> Réunion : 15 minutes après la fin de la 1<sup>ère</sup> réunion

**Objectif :** Qualification aux Championnats de France Interclubs Maîtres

**Définition des ZONES :**

**Zone Ouest :** départements 03 – 15 – 42 – 43 – 63

**Zone Est :** départements 01 – 07 – 26 – 38 – 69 – 73 – 74

**Lieux :** **Zone Ouest :** Centre Aqua ludique « La Vague » - Avenue Ours Mons – 43000 Le Puy-en-Velay  
**Zone Est :** Piscine Saint Exupéry – 535, Avenue Saint Exupéry – 69400 Villefranche s/S

**Catégories d'âges concernées :**

Les catégories « Maîtres » de la FINA sont appliquées.

**Programme et horaires :**

Dimanche 27 février 2022	
1 <sup>ère</sup> Réunion	2 <sup>ème</sup> Réunion
Ouverture des portes 13h00- début des épreuves 14h00	15 minutes après la fin de la 1 <sup>ère</sup> réunion
10 x 50 NL Mixte	100 NL Mixte
200 NL Mixte	50 Brasse Mixte
100 Papillon Mixte	100 Dos Mixte
50 Dos Mixte	50 Papillon Mixte
100 Brasse Mixte	100 4N Mixte
50 NL Mixte	4 x 50 4N Mixte
Pause 15'	





# INTERCLUBS MAÎTRES



## **REGLEMENT SPORTIF :**

Les clubs doivent respecter les zones définies pour les inscriptions de leurs équipes.  
Chaque équipe est composée de dix nageurs(ses) du même club.  
La répartition hommes/femmes est libre.  
La composition d'une équipe doit être obligatoirement Mixte, à savoir au moins 2 dames ou au moins 2 messieurs, (voir le relais 4 x 50 4Nages Mixte)  
Les séries sont nagées aux temps d'engagement, sans tenir compte ni du sexe ni de l'âge des concurrents.  
**Chaque concurrent participe obligatoirement à une épreuve individuelle et à un relais (10 x 50NL obligatoire)**  
Tout nageur qui aurait raté sa série, et ce quel qu'en soit la raison, ne pourra être réintégré dans une série ultérieure.

## **ENGAGEMENTS :**

A saisir obligatoirement et uniquement sur l'application EXTRANAT avant le :  
**Mardi 22 février 2022 (23h59)**

**Une pénalité forfaitaire de 50€ pour le club qui aura oublié de valider ses engagements sur EXTRANAT.**  
La composition provisoire des relais doit être saisie sur EXTRANAT.

Le règlement financier des engagements doit être fait **uniquement par carte bancaire : 55€ par équipe** et devra parvenir à la Ligue pour le **jeudi 24 février 2022** délai de rigueur, sous peine du retrait des engagements du club.  
Il n'y aura pas de course d'encadrement.

## **OFFICIELS :**

**Les clubs ont l'obligation de fournir au moins 1 Officiel pour 1 équipe et pour 2 équipes et plus, 2 Officiels**, sous peine d'application stricte de la pénalité à savoir 60€ / réunion et officiel manquant.

## **JURY :**

Les juges-arbitres et starters sont désignés par la Ligue AURA (commission des juges et arbitres).

**Rappel :** Le juge arbitre est responsable de la validation des résultats, comprenant notamment le respect des codes informatiques (disqualifications, abandon, forfait...).

**RECOMPENSES :** Il sera remis une coupe aux 3 premières équipes lors des Championnats ETE Ligue AURA Open des Maîtres 2022, après avoir rassemblé les classements des 2 lieux de cette compétition.

## **LA REGLE DE 2 DEPARTS PAR COURSE SERA APPLIQUEE.**

**Attention :** Plus aucun programme ne sera distribué au bord des bassins. Les clubs peuvent le récupérer sur le site de la Ligue (<https://abcnatation.fr/sc/170000001>), le lendemain de la fermeture d'Extranat ou sur le Live FFN.







# INTERCLUBS MAÎTRES



## Application du Pass sanitaire aux activités fédérales

### Contrôle à l'entrée de la Piscine du PASS SANITAIRE VALIDE !

### Sont concernés : Nageurs, Entraîneurs, Public et Organisateur

Il convient de présenter dans une version numérisée (disposant d'un QR Code) l'une des trois preuves suivantes :

- - Un test PCR ou antigénique ou un auto-test (réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé) négatif de moins de 24h
- - Un schéma vaccinal complet<sup>2</sup> (attention au délai nécessaire après l'injection finale)
- - Un certificat de rétablissement à une contamination COVID (test positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois)

### Port du Masque

L'organisateur de l'événement, demande le port du masque dans enceinte de l'établissement, à la fois pour le public, pour les organisateurs, les entraîneurs et nageurs.

Seuls les nageurs auront le droit de retirer les masques avant leurs courses (derrière les plots de départ).

Pour préserver la santé de tous, chacun est appelé à continuer à respecter les gestes barrières (mesures d'hygiène et de distanciation sociale).

<sup>2</sup> La preuve vaccinale n'est valable que si elle concerne les vaccins reconnus par l'Agence européenne du médicament (Pfizer, Moderna, AstraZeneca et Johnson&Johnson) et que le délai nécessaire après l'injection finale, qui dépend du type de vaccination, est respecté.